



23, quai des Queyries
33094 Bordeaux cedex

Règlement BIG TOMBOLA - Sud Ouest Solidarité

Article 1 – Organisateur

Sud Ouest Solidarité, association loi 1901, ayant son siège social au 23 Quai des Queyries 33100 Bordeaux, organise une tombola payante en ligne en vue de récolter des fonds à destination des étudiants dans le besoin.

Article 2 - Conditions de participation

2.1. La participation à la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité est ouverte aux personnes physiques, majeures résidant sur le territoire français métropolitain.

2.2. Pour participer à la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, il est nécessaire de s'inscrire sur le site <https://bit.ly/3xbPXwP>

(ci-après le « Site ») de remplir le formulaire de demande de renseignements permettant sans contestation l'identification du participant (nom, prénom, email, adresse postale) et de procéder à l'achat d'un ou de plusieurs tickets correspondants à un ou plusieurs lots disponibles dans le cadre de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité.

Il appartient au participant de bien s'assurer que ses nom, prénom, email ou numéro de téléphone sont renseignés correctement. Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération et aucune réclamation ni responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue si le participant a indiqué un nom, prénom, email ou numéro de téléphone erronés, ou si le participant ne peut pas être informé du résultat de sa participation à la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité du fait d'une erreur dans les renseignements fournis au moment de son inscription.

Il est également possible de retrouver la tombola à partir du site web Sud Ouest Solidarité : <https://www.sudouest-solidarite.fr/big-tombola>

2.3. Le prix unitaire d'un ticket est de 5 euros. Le prix d'un lot de 4 tickets est de 15 euros et le prix d'un lot de 10 tickets est de 35 euros. La participation n'est pas limitée quant à la quantité de tickets achetés par personne ou foyer. Plus les participants achètent de tickets dans le cadre de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, plus ils augmentent leurs chances d'être tirés au sort pour gagner une partie des lots à gagner.

Il est néanmoins expressément rappelé, et accepté par les participants, que la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité demeure un jeu de hasard et que leur participation à ce jeu n'apporte aucune garantie de recevoir un ou plusieurs lots disponibles dans le cadre de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, quel que soit le nombre de tickets achetés. A ce titre aucun remboursement des frais engagés par les participants pour participer à la tombola ne sera effectué par l'organisateur.

2.4. Le paiement des tickets est disponible en ligne, selon les modalités techniques sécurisées sur le Site. Pour acheter un ou plusieurs tickets, les participants devront obligatoirement fournir les coordonnées et informations demandées sur le Site.

2.5. Les tickets achetés et autres frais engagés dans le cadre de la participation à la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité (frais de connexion à internet, etc) ne sont pas remboursables.

2.6. Aucun reçu fiscal ne sera généré car il ne s'agit pas d'un don sans contrepartie.

2.7. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect du présent règlement, pourra entraîner l'annulation immédiate et sans préavis de la participation de tout participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile en vue de faire respecter le présent règlement, notamment pour contrôler l'adresse, l'âge et l'identité des participants, sans qu'il ait l'obligation de procéder à des vérifications systématiques à ce titre, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux seuls gagnants.

Article 3 – Durée

L'inscription et l'achat de tickets pour tenter de gagner un ou plusieurs lots disponibles dans le cadre de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité est possible du 29 avril 2021 (18h00) au 22 mai 2021 (18h00) (heure de Paris GMT+2).

Article 4 – Lots

4.1. La BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité est composée de 4 "BIG LOTS" et de 24 "BABY LOTS" :

BIG LOT n°1

- Une Apple watch serie 6 (offerte par **Sud Ouest**)
- Des écouteurs sans fils Xiaomi_(offerts par **Sud Ouest**)
- Un bracelet connecté Band 3 Pro Huawei (offert par **Sud Ouest**)
- Une tablette (offerte par **Sud Ouest**)

BIG LOT n°2

- Un brunch pour 2 personnes (offert par **Kabana**)
- Un maillot dédicacé (offert par **FCGB**)
- Quatre billets d'entrée à la Cité du Vin (offerts par la **Cité du Vin**)
- Deux bouteilles de vin rouges (offertes par **Cave à film**)
- Un cours de yoga (offert **Margaux Yoga**)
- Un totebag cadeau avec livre de cuisine et ustensiles de pâtisserie (offert par **Valrhona**)

- Un coffret de vins de Cérons et 4 bouteilles de vin(offerts par **les vigneronns et négociants de Bordeaux**)
- Sac gourmand (offert par **Pariès**)
- Une bouteille de rhum arrangé (offerte par **Gadyamb**)
- Un coffret de thé (offert par **Les Theiers solidaires**)
- Une affiche (offerte par **Marcel posters**)
- Un totebag garnis (offert par **Jock**)
- Un paquet de café (offert par **L'Alchimiste Torréfacteur**)
- Une boisson (offerte par **Supreme boissons**)
- Un paquet de biscuits (offert par **Munchiz**)
- Deux sweats (offerts par **French Disorder**)
- Un collier (offert par **Le Sou Français**)
- 20 euros de bon d'achat (offerts par **Bome Studio**)
- Une Bx Cyclo Box (offerte par **Yves Simone**)
- Un coffret de bouteilles de vins et un vinaigrier (offerts par **Tonnellerie Nadalié**)
- Un set de cartes (offert par **Michoucas**)
- Un bonnet (offert par **Birier**)
- Six pots de moutarde, six bouteilles de Vinaigrette Cidre Bio, six bouteilles de Vinaigrettes Xérès Basilic (offerts par **Tête noire**)
- Deux bouteilles de vin (offertes par le **Château Cassagne Haut Canon**)
- Lot de magazines (offerts par **Sud Ouest**)
- Coffret tradition 3 savons (offert par **Savon de Bordeaux**)
- Une gourde (offerte par **Gobi**)
- Un tee shirt et une casquette enfant (**Roule Canaille**)
- Un coffret de sirop (**Maison Meneau**)

BIG LOT n°3

- Un sac de voyage (offert par **Faguo**)
- Une box brunch (offerte par **Madame Pancake**)
- Quatre billets d'entrée à la Cité du Vin(offerts par la **Cité du Vin**)
- Deux bouteilles de vin blanc (offertes par **Cave à film**)
- Décoration en papier "renard" (offerte par **Agent Paper**)
- Un collier (offert par **L'atelier de Solène**)
- Un coffret de vins de Cérons et 4 bouteilles de vin(offert par **Les vigneronns et négociants de Bordeaux**)
- Un pochon de noisettines (offert par **Noisettines du médoc**)
- Une bouteille de rhum arrangé (offerte par **Gadyamb**)
- Un parfum (offert par **La boutique olfactive**)
- Un lot de 3 affiches (offert par **Julie Roubergue**)
- Un totebag garnis (offert par **Jock**)
- Un paquet de café (offert par **L'alchimiste Torréfacteur**)
- Une boisson (offerte par **Supreme boissons**)
- Un paquet de biscuits (offert par **Munchiz**)
- Deux sweats (offerts par **French Disorder**)
- Un porte clé (offert par **Le Sou Français**)
- Un bon d'achat de 10 euros (offert par **Fleuriste Folles Avoines**)

- Une Bx Cyclo Box (offerte par **Yves Simone**)
- Un coffret de bouteilles de vins et un plateau de fromage (offerts par la **Tonnellerie Nadalié**)
- Un notebook (offert par **Michoucas**)
- Un totebag (offert par **Birier**)
- Six pots de moutarde; six bouteilles de Vinaigrette Cidre Bio, six bouteilles de Vinaigrette Xérès Basilic (offert par **Tête noire**)
- Deux bouteilles de vin (offertes par **Château Cassagne Haut Canon**)
- Lot de magazines (offerts par **Sud Ouest**)
- Sachet découverte 6 savons (offert par **Savon de Bordeaux**)
- Une gourde (offerte par **Gobi**)
- Un tee shirt et une casquette enfant (**Roule Canaille**)
- Un coffret de sirop (**Maison Meneau**)

BIG LOT n°4

- Une planche de skate (offerte par **Le Shape**)
- Une aventure en réalité virtuelle (offerte par **Virtual Room Bordeaux**)
- Deux billets d'entrée à la Cité du Vin (offerts par la **Cité du Vin**)
- Deux bouteilles de vin rosé (offertes par **Cave à film**)
- Une box de produits zéro déchets (offerte par **Lamazuma**)
- Une bouteille de gin (offerte par **Gin Avem**)
- Un coffret de vins de Cérons et 4 bouteilles de vin (offert par **Les vigneronns et négociants de Bordeaux**)
- Une bougie (offerte par **Touches de parfum**)
- Une bouteille de rhum arrangé (offerte par **Gadyamb**)
- Une paire de boucles d'oreilles (offerte par **Ciell Création**)
- Un lot de 3 affiches (offert par **Julie Roubergue**)
- Un totebag garnis (offert par **Jock**)
- Un paquet de café (offert par **L'Alchimiste Torréfacteur**)
- Une boisson (offerte par **Supreme boissons**)
- Un paquet de biscuits (offert par **Munchiz**)
- Deux sweats (offerts par **French Disorder**)
- Un porte clé (offert par **Le Sou Français**)
- Un pack de Beewraps (offert par **Behave Bio**)
- Une Bx Cyclo Box (offerte par **Yves Simone**)
- Un vinaigrier et un plateau de fromage (offerts par la **Tonnellerie Nadalié**)
- Un calendrier (offert par **Michoucas**)
- Un bonnet (offert par **Birier**)
- Un cordon à lunettes (offert par **So cool**)
- Six pots de moutarde, six bouteilles de Vinaigrette Cidre Bio, six bouteilles de Vinaigrettes Xérès Basilic (offerts par **Tête noire**)
- Deux bouteilles de vin (offertes par **Château Cassagne Haut Canon**)
- Lot de magazines (offert par **Sud Ouest**)
- Un duo de savon cannelés (offert par **Savon de Bordeaux**)
- Un tee shirt enfant (**Roule Canaille**)
- Un coffret de sirop (**Maison Meneau**)

Les BABY LOTS

- **BABY LOT n°1** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; une bouteille de rhum arrangé (Gadyamb) ; une boisson, un sel et une infusion (Suprême boissons) ; un paquet de café (L'alchimiste Torréfacteur) ; une affiche (Marcel posters) ; une Bx Cyclo Box (Yves Simone) ; un porte clé (Le sou français) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°2** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; une bouteille de rhum arrangé (Gadyamb) ; une Bx Cyclo Box (Yves Simone) ; un porte clé (Le sou français) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°3** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°4** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°5** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°6** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°7** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) ; un paquet de biscuits (Munchiz) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°8** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°9** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°10** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) et un lot de magazines (Sud Ouest).
- **BABY LOT n°11** : Une bouteille de vin (Vignerons et négociants de Bordeaux) ; une bouteille de Vinaigrette Cidre Bio, une bouteille de Vinaigrette Xérès Basilic et un pot de moutarde (Tête noire) et un lot de magazines (Sud Ouest).

4.2. Il n'y aura qu'un seul tirage au sort qui aura lieu le 1 juin. Les participants pourront acheter 1 ticket (à 5 euros) ou un lot de 4 tickets (15 euros) ou 10 tickets (35 euros) pendant toute la durée de la mise en jeu. Les lots seront mis en jeu pour une durée comprise entre le 29 avril 2021 (18h00) au 22 mai 2021(18h00) (heure de Paris GMT+2).

4.3. La liste des lots est publiée et disponible sur le Site <https://www.sudouest-solidarite.fr/big-tombola> ainsi que sur <https://bit.ly/3xbPXwP>

Article 5 – Procédure de tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 1 juin 2021 et sera effectué via le site <http://my2lbox.com/>

Article 6 – Remise des lots et délais pour leur retrait

6.1. Les gagnants acceptent par avance les lots sans pouvoir prétendre à un échange ou leur contre-valeur en espèces auprès de l'organisateur ou de ses partenaires.

6.2. L'organisation prendra soin de contacter individuellement les gagnants aux coordonnées fournies dans le formulaire de commande. Sans préjudice de l'article 8 du présent règlement, les lots seront remis en main propre et à récupérer à l'adresse 23 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux (les modalités de récupération des lots seront précisées directement aux gagnants par mail). Tous les risques associés (notamment perte, vol ou dégradation) seront intégralement supportés par les gagnants qui déchargent l'organisateur de toute responsabilité à ce titre.

6.3. L'Organisateur n'attribuera aucune compensation au gagnant qui ne souhaite pas ou se trouve dans l'impossibilité de bénéficier de son lot.

6.4. La remise des lots sera effectuée avant la fin du mois de Juin 2021. L'organisation se décharge de tout retard dû au contexte sanitaire de la crise de la COVID-19.

Article 7 – Destination des profits

Les sommes recueillies dans le cadre de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, seront intégralement réinvesties dans le financement des missions sociales de l'association Sud Ouest Solidarité auprès des étudiants dans le besoin.

Article 8 – Responsabilité

8.1. Modification, annulation, report des conditions de participation ou de déroulement de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité.

L'organisateur ne saurait encourir la moindre responsabilité s'il était amené à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ainsi que les conditions de déroulement ou de retrait des lots de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, du fait d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, et plus généralement, de tout événement indépendant de sa volonté et ne résultant pas d'un manquement à ses obligations légales ou contractuelles, tel que, par exemple, le prolongement de l'état d'urgence sanitaire et/ou des règles de confinement mises en place par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID19.

8.2. Impossibilité de contacter le ou les gagnants

Les participants sont seuls responsables des informations communiquées au moment de leur inscription ainsi que de la récupération de leur lot, lorsqu'ils ont été tirés au sort.

En conséquence, l'organisateur ne saurait être tenu responsable si le gagnant ne se manifeste pas avant la date limite de remise des lots précisée à l'article 6 ou ne peut être contacté du fait d'information erronée ou incomplète communiquée au moment de son inscription. Il n'appartient pas à l'organisateur ou ses partenaires de faire des recherches afin de retrouver le gagnant. Ce dernier ne pourra prétendre à aucun dédommagement ni indemnité.

8.3. Dysfonctionnement informatique

L'organisateur attire l'attention des participants sur les caractéristiques et les limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, l'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement lié aux conséquences de la connexion des participants au Site <https://bit.ly/3xbPXwP>, à leur matériel informatique et/ou téléphonique.

L'organisateur ne saurait non plus être tenu responsable :

- de tout défaut technique ou tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, notamment lié à l'encombrement du réseau ou bug informatique provenant du Site <https://bit.ly/3xbPXwP>
- de la perte de tout courrier électronique ou de notification, et plus généralement de toutes données causées par un dysfonctionnement du Site de la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité,
- plus généralement, des conséquences de tous virus, bugue informatique, anomalie, défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, ayant notamment empêché ou limité la possibilité de participer à la BIG TOMBOLA Sud Ouest Solidarité, ou ayant endommagé le système informatique et/ou téléphonique d'un participant.

8.4. Cession des lots

L'organisation appelle les gagnants à ne pas céder leurs lots. En tout état de cause, nul ne peut entraver la libre propriété, ainsi l'organisation ne pourra pas être tenue responsable en cas de mise en vente de certains lots par les gagnants.

8.5. Communication sur les fonds collectés

L'organisation communiquera périodiquement sur les fonds collectés au profit de Sud Ouest Solidarité sur les réseaux sociaux, sans prendre aucune obligation quant à la périodicité de ces communications.

Article 9 – Données personnelles

Les renseignements fournis par les participants sont enregistrés dans un fichier informatisé par HelloAsso, responsable du traitement.

Ces données sont destinées à Sud Ouest Solidarité.

Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Elles ne sont pas transférées en dehors de la France.

Elles sont conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités précitées. Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez accéder aux données personnelles que vous avez renseignées, demander leur rectification, limitation ou effacement et vous opposer à leur utilisation, en contactant Sud Ouest Solidarité à l'adresse email suivante : sudouest.solidarite@sudouest.fr

Article 10 – Publication du règlement

Le règlement peut être consulté gratuitement sur les sites :

<https://www.sudouest-solidarite.fr/big-tombola> et <https://bit.ly/3xbPXwP>

Article 12 – Acceptation et modification du règlement

12.1. L'inscription sur le Site <https://bit.ly/3xbPXwP> entraîne l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement.

12.2. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, et publié en ligne aux adresses suivantes :

<https://www.sudouest-solidarite.fr/big-tombola> et <https://bit.ly/3xbPXwP>

Article 13 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés à la tombola ou au présent règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.

Fait à Bordeaux, le 29 avril 2021

